

**AIDE REGIONALE AUX FRAIS DE CONCOURS DES ELEVES EN CPGE  
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

<b>NOM :</b>	<b>Cocher la case :</b> <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Non boursier	<b>ADRESSE :</b>
<b>PRENOM :</b>		
<b>CLASSE :</b> <input type="checkbox"/> ATS <input type="checkbox"/> TSI		<b>TEL. :</b>

Nom du concours	Frais d'inscription	Frais de transport	Frais d'hébergement	Total des frais engendrés par concours	Justificatifs fournis (précisez)	Quotient familial (Revenu fiscal de référence / nombre de parts)	RIB fourni Oui/Non
<u>Justificatifs à fournir :</u>	Copie des fiches d'inscription précisant l'intitulé du concours et le montant des frais payés.	Titres de transport et factures d'hôtel nominatives mentionnant la date et le lieu,...		Convocations aux concours, attestations de présence,...		Copie avis d'impôt 2021 - QF < ou égal à 10 140 €	RIB

Date et signature de l'étudiant :

**ATTENTION :**

- 1) Les frais pour les inscriptions en BTS/DUT ou à d'autres concours n'entrant pas dans le cadre d'un accès à une Grande Ecole ne sont pas pris en compte dans le versement de l'aide.
- 2) Cette aide ne sera versée qu'après validation du dossier par le service de la Gestion (Intendance) du lycée Robert Doisneau.
- 3) Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet du versement de l'aide.
- 4) La circulaire émanant de la région est disponible sur le site <https://lycees.iledefrance.fr/dotation-budgetaire>, rubrique "Aide aux frais de concours CPGE "
- 5) Le montant maximal de l'aide par concours est de 290 € par concours dans la limite de 3 concours par élève soit 870 € par élève.